

**4 - 4 - RESPONSABILITÉS DU RESEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES  
SOCIAUX**

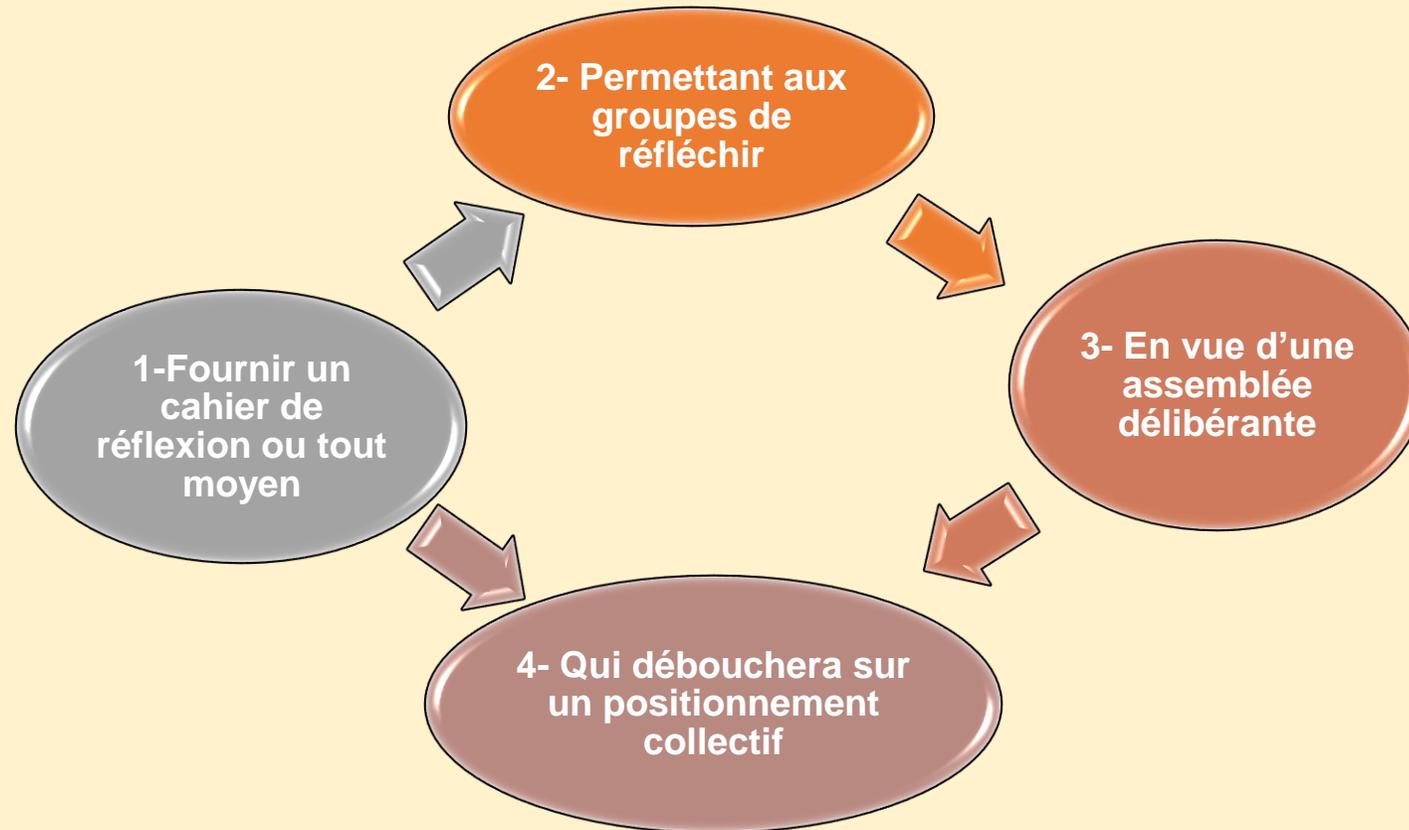
**DE DEVELOPPER UNE OFFRE DE SERVICES / DEVELOPPEMENT DES  
SERVICES**

**PAR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES**

Par Comité ad hoc  
responsabilités  
RSSS\OC

22 juin 2020

## Objectif visé par l'AGA de 2019



## Création du comité ad hoc

❖ **Son nom: comité ad hoc responsabilités R\SSS\OC**

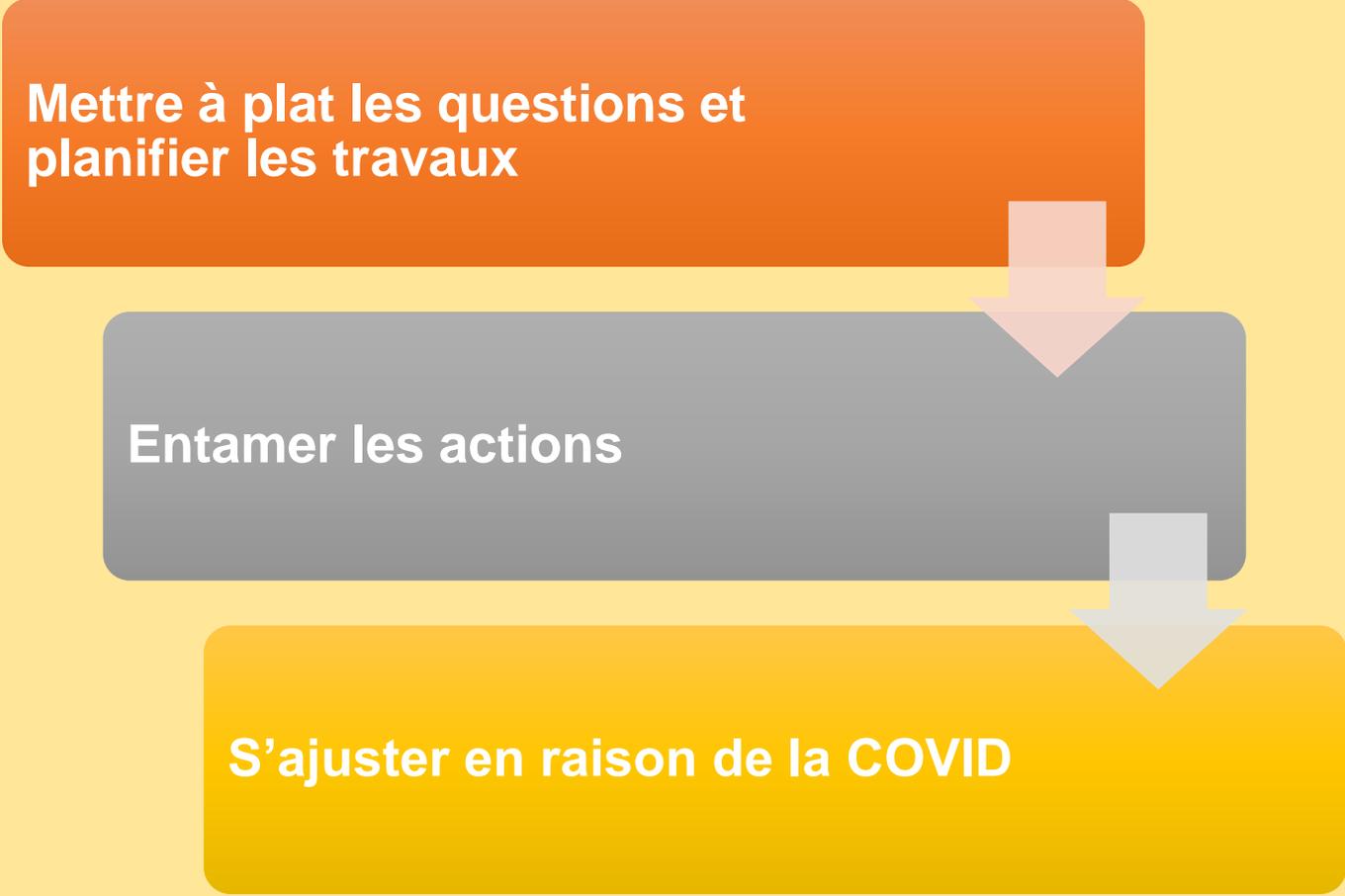
❖ **Composé de 9 personnes:**

- 6 membres du CRADI, représentant les services, la défense des droits ou les 2
- Un représentant du mouvement PHAS (sans droit de vote)
- La coordination du CRADI (sans droit de vote)
- Une consultante (sans droit de vote)

# Le déroulement des travaux du comité : Un travail participatif

- Le comité s'est réuni 6 fois pour :

Mettre à plat les questions et  
planifier les travaux



Entamer les actions

S'ajuster en raison de la COVID

## Le déroulement des travaux : un travail participatif

Compte-tenu que les groupes doivent conduire à une assemblée délibérante qui repose sur un positionnement de chaque membre...

**Il a été proposé d'inclure les parents et les personnes dans le processus de travail, plutôt que de fournir un document finalisé de propositions à débattre.**

# Le travail à faire

En 2  
responsabilités

4 axes

1 agenda

## Le travail en deux responsabilités

➤ Optique du comité:

**Pour connaître les responsabilités respectives du RSSS et des OC, il faut bien connaître **qui ils sont et ce qu'ils ont à faire chacun****

# Le travail à faire en 4 axes

- **Le comité propose 4 axes de réflexion pour traiter de la problématique:**

**1- Quelles sont les responsabilités du RSSS, ce qu'en disent les textes légaux, comment il les assume**

**2- Quelles sont les responsabilités des OC? Que doivent-ils faire (encadrement légal) et comment exercent-ils leur mission? Leur portrait**

## Les axes de réflexion

**3- Les usagers: familles et personnes, comment reçoivent-ils leurs services? quelle appréciation en font-ils? Ont-ils des positions claires sur la façon dont ils souhaitent recevoir leur services à l'avenir**

## Les axes de réflexion

**4- Les espaces ou il y lieu de discuter qui a la responsabilité d'offrir des services;**

**les raisons qui conduisent le milieu associatif à prendre ou non des engagements et éventuellement selon quelles modalités.**

**C'est l'espace décisionnel ainsi que celui qui touche le rôle du CRADI.**

## Le travail à faire en un agenda

- Le comité travaille **simultanément sur les 4 axes**.
- L'agenda prévu était de **novembre 2019 à novembre 2020**. Un **retard** de deux mois (ou +) relié à la COVID est envisagé
- Chaque objet travaillé fait l'objet **d'une fiche**. Toutes ces fiches constituent un **ensemble de documents** qui contiennent l'information dont on a besoin (disponible pour tout le monde)
- Par la suite, les fiches seront résumées en un **document synthétique** qui sera le support des décisions finales.

## Le travail à faire en un agenda

1- Pour l'axe de la responsabilité du RSSS, l'information provient des lois et divers documents d'application + des analyses et des statistiques (en cours)

2- Pour l'axe des OC, l'information viendra de trois portraits, constitués à partir des données transmises par les groupes. Le premier portrait est largement avancé

## Le travail à faire en un agenda

3- Pour les familles et les personnes avec DI ou TSA, l'information viendra d'elles mêmes, collectées par les groupes et au moyen d'un questionnaire

4- Pour l'axe décision et rôle du CRADI, le travail est en cours avec la confection d'outils pour faciliter la prise de décisions

# Les moments de rassemblement

Sont destinés à **l'information** et la **mobilisation** autour du travail

Permettent le retour de l'information aux membres, notamment sur les **portraits**

Le dernier rassemblement est une **assemblée délibérante (AGA)**

- Sont largement dépendants de l'évolution de la COVID

# Les moments de rassemblement

Rassemblement n.1: rencontre des membres pour informer et mobiliser les groupes à propos du portrait 2 (rencontre du 22 juin 2020)

Rassemblement n.2 :rencontre des familles pour information (en question à ce jour)

# Les moments de rassemblement

Rassemblement n.3: rencontre de personnes avec Di ou TSA pour information et discussion servant à une collecte de données (en question à ce jour)

Rassemblement 4: rencontre des membres du CRADI pour partage sur les portraits du milieu associatif et information sur les décisions à prendre (Octobre 2020?)

Rassemblement 5: AGE délibérante du CRADI (janvier 2020)

# Quels outils?

## Les traces écrites qui resteront

- 1) Dans le mandat: un cahier de réflexion
- 2) Pour chaque thème: des fiches qui feront l'objet d'un document synthétique
- 3) A la fin: un rapport avec des propositions à discuter

# Des outils

- **Pour l'axe RSSS: des fiches qui feront l'objet d'un document synthèse**
- **Promenade à travers l'encadrement légal et réglementaire:**
  - De vague en 2005, ça devient de plus en plus précis
  - De l'institutionnalisation à la réadaptation puis à l'intégration
- **Analyse des actions entreprises par le RSSS pour mettre en œuvre ces dispositions depuis les 20 dernières années**
- **Résultats obtenus: quelques données statistiques**

# Quels outils ?

## Pour l'axe RSSS:

- **L'intégration sociale: un engagement qui n'appartient pas qu'au RSSS**
- **La responsabilité des autres réseaux publics et privés**  
Excursion dans leurs responsabilités et leurs réalisations

# Quels outils ?

- **Pour les groupes: des outils participatifs**

1) Des questionnaires à remplir qui sont faits prioritairement pour REFLECHIR et pour tracer un portrait collectif des groupes du CRADI

2) Des temps de rencontre au besoin

# Quels outils ?

- **Pour les familles et les personnes avec DI ou TSA**

**1) Une  
rencontre  
d'information**

**2) Une modalité à  
déterminer pour  
aller chercher  
l'opinion de ces  
derniers**

# Quels outils ?

- **Pour la prise de décision:**

1) un récapitulatif  
des positions déjà  
adoptées par le  
CRADI (modifiable  
ou non)

2) une  
question

3) une  
assemblée  
délibérante

## Axe 2 : Quelles responsabilités pour le milieu communautaire ?

**Nous voulons comprendre  
qui nous sommes et de quoi  
nous sommes responsables**

## Axe 2 : Quelles responsabilités pour le milieu communautaire?

### Un travail participatif

- ❖ **en fiches** pour réfléchir et pour faire le portrait du milieu associatif

- ❖ **en groupe** pour prendre connaissance des données du portrait et partager sur des questions jugées essentielles

# Axe 2 Quelles responsabilités pour le milieu communautaire?

## Portrait du milieu communautaire

1- Des données factuelles

2- Des données permettant de voir comment les OC perçoivent leur mission

3- Des données concernant des modalités de transaction avec le RSSS

## **Axe 2 : Quelles responsabilités pour le milieu communautaire ?**

### **Des données factuelles:**

#### **7 fiches de divers ordres**

- **venant cibler les activités des groupes, allant des services à la défense des droits**
- **Donnant des précisions sur certains financements en provenance de différents réseaux publics**

## **Axe 2 : Quelles responsabilités pour le milieu communautaire ?**

### **Des données sur la mise en œuvre de la mission:**

**6 fiches visant à comprendre comment on se voit et comment on agit comme organisme d'action communautaire autonome**

## Axe 2 : Quelles responsabilités pour le milieu communautaire ?

### Données sur les modalités de transaction avec le RSSS (ententes de services)

### **3 fiches pour comprendre les enjeux et les impacts**

Ces fiches ne sont remplies que par les OC qui en ont l'expérience, mais les résultats sont communiqués à tous

## **Axe 2 : Quelles responsabilités pour le milieu communautaire ?**

**Après tout ce travail de réflexion sur notre organisme et sur l'ensemble du milieu montréalais, nous devrions être plus clairs sur ce que sont les organismes communautaires et ce dont ils peuvent ou doivent être responsables pour respecter l'engagement d'intégration sociale des personnes avec DI ou TSA**

# Au sujet du portrait 1

- Le questionnaire a été envoyé aux 33 groupes en février 2020.
- Il a été rempli par les directions
- À ce jour 23 organismes ont retourné leurs réponses
- La compilation a été faite en tenant compte de ces 23 questionnaires, mais ne sera définitive qu'au retour des 33
- Des démarches sont faites pour obtenir l'ensemble du portrait.

## Au sujet du portrait 2

- La collecte la **plus importante** du travail
- Idéalement, elle devrait être un **exercice collectif, et** impliquer la direction, l'équipe de travail, le conseil d'administration, des membres
- Elle est le **reflet** de l'organisme

## Au sujet du portrait n.2

- Garder à l'esprit qu'il s'agit d'abord d'un **travail de réflexion de l'organisme sur lui-même**, donc de s'assurer que toutes les personnes engagées dans la mission de l'organisme partagent la même vision de sa mission et de son développement
- Cet exercice sert en même temps à **alimenter le portrait global des OC** montréalais, en transmettant les données au CRADI

## A propos du portrait n.2

- Cela nécessite un **partage** entre les personnes impliquées et entre les instances de l'organisme
- **Plusieurs modalités de travail** sont possibles pourvu qu'elles suscitent une réflexion collective et partagée.
- Si cela est facilitant, les OC peuvent se donner une personne responsable de coordonner ces activités

## Au sujet du portrait n.2

- Le CRADI souhaite **limiter le temps et l'énergie pour ce travail**
- Il sait que les organismes auront **beaucoup de travail** à l'automne, connu et inconnu, en plus de ce qui a pris du retard
- Il est conscient que le contexte de la COVID **limite les rassemblements et donc les discussions**, et peut entraver les travaux à tout moment
- Il est important que les OC organisent le travail de la façon **la plus appropriée pour eux**. Le comité RSSS\OC pourra fournir au besoin **quelques guides** pour faciliter la tâche .

# Au sujet du portrait n.2

## **Le portrait comprend 7 dimensions**

- 1- L'organisme se reconnaît-il comme un organisme d'ACA
- 2- Se présente-t-il comme un organisme de défense collectif des droits (déjà fait)
- 3- Quel organisme de service est-il?
- 4- L'organisme est-il un organisme d'intégration sociale?
- 5- L'organisme est-il un organisme travaillant sur le pouvoir d'agir?
- 6- Quels liens l'organisme entretient-il avec ses membres?
- 7- L'organisme comme partie prenante à un réseautage à l'avantage de ses membres et pour le milieu en général

## Au sujet du portrait n.2

- L'organisme recevra 6 questionnaires en fin août (un délai d'un mois)
- Le questionnaire sera envoyé par un outil informatique permettant à toutes les personnes de l'association concernées (équipe, CA, membres) de pouvoir le remplir.
- Cela demande au groupe de se donner une organisation pour qu'en final, il n'y ait qu'une réponse par question

# Au sujet du portrait.3

- **Des données concernant des modalités de transaction avec le RSSS**
- **Nous allons établir les données concernant:**

- **Les ententes de service**
- **Les ententes de collaboration**
- **Les modalités de financement à travers le PSOC**

**Seuls seront consultés les organismes qui ont des ententes. Les modalités restent à définir en fonction du contexte, le plus intéressant semblant être une rencontre.**

## Axe 3 : Du côté des familles et des personnes ayant une DI ou un TSA?

Comme usagers des services nous voulons comprendre

- Ce dont ils ont besoin
- Ce qu'ils sont en droit d'attendre du RSSS
- Comment et pourquoi ils s'adressent au milieu communautaire
- D'où ils souhaiteraient recevoir leurs services et pour quelle raison

## Axe 3 : Du côté des familles et des personnes ayant une DI ou un TSA?

**Une difficulté majeure est que la transformation du RSSS (par les lois de 2005 et 2015) les éloigne de l'organisation de services qu'ils ont connue et qui confiait la majeure partie de leur devenir aux CRDITSA.**

**Ce qu'ils avaient l'habitude de recevoir des CRDITSA, ne leur est pas restitué via un autre service des CIUSSS.**

- Soit qu'il n'y a pas d'argent pour les services spécifiques
- Soit en cherchant à intégrer les personnes, le RSSS les confie à d'autres réseaux qui n'ont pas nécessairement décidé de s'en occuper.

## Axe 3 : Du côté des familles et des personnes ayant une DI ou un TSA?

Comme milieu, il faut

- affronter les réactions des familles sans les traiter dans le cadre de ces travaux
- tout en leur demandant d'où ils préfèrent recevoir leurs services , quand pour l'instant ils n'en n'ont pas.

**Tout un défi**

## Axe 3 : Du côté des familles et des personnes ayant une DI ou un TSA?

### **Les raisons pour lesquelles on veut quand même leur avis:**

- Ce sont eux qui reçoivent les services et donc les premiers à dire ce qu'ils veulent
- Le choix de services publics ou communautaires leur appartient en premier lieu

## Axe 3 : Du côté des familles et des personnes ayant une DI ou un TSA?

### Deux actions:

- ❖ Informer les familles et les personnes de ce travail
- ❖ Les consulter

# Du côté des familles et des personnes

- **On garde le cap mais**
- **Le contexte actuel ne nous permet vraiment pas de préciser comment nous ferons cette consultation**
- **Des précisions sont à venir**

## Axe 4: A l'heure des choix

### **L'opération se passera en deux temps:**

- 1) Chaque membre se prononcera dans ses instances sur les questions devant faire l'objet d'une position (entre octobre et Décembre)
- 2) Suivra une assemblée délibérante du CRADI en vue d'un positionnement collectif en 2021

## Axe 4: A l'heure des choix

### **Les organismes disposeront:**

- 1) De tous les résultats des consultations sous forme de fiches, de synthèses et si possible d'une rencontre de présentation.
- 2) D'un récapitulatif des questions auxquelles répondre
- 3) d'outils supplémentaires facilitant la prise de décision

# En conclusion

- Merci pour votre écoute!
- Le CRADI souhaite ardemment votre collaboration
- Si vous avez des questions et commentaires, joindre Thérèse Colin [therese Colin cradi@gmail.com](mailto:therese Colin cradi@gmail.com)